

À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demandeⁱ



**ACTIVITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE
AVEC GARDE DE CHIENS
DE TRAÎNEAUX***

N°

Matricule

Reçu

★ **Activités récréatives à potentiel touristique combinées aux balades en chiens de traîneaux, dans un paysage et milieu naturel, orientées vers la pratique du sport et de loisir en plein air et comprenant des activités éducatives et informatives ainsi qu'un établissement d'hébergement.**

★ **Principales normes :**

- Les chiens de traîneaux sont gardés sur place et le nombre maximal de chiens est fixé à cinquante-cinq (55);
- Toute autre activité en lien avec les chiens est interdite, incluant la vente, la pension, le toilettage, etc.;
- Usage autorisé seulement dans les zones « FOR-09 et FOR-10 » comprises dans le Parc régional du Réservoir-Kiamika (ainsi, ce n'est qu'une partie de la zone « FOR-09 »);
- La superficie minimale du terrain sur lequel s'exerce l'usage est fixée à 10 000 mètres carrés;
- Les chiens doivent être gardés dans un enclos extérieur, délimité par une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;
- L'implantation de l'enclos ou de l'endroit où sont gardés les chiens doit respecter les marges suivantes :
 - 200 mètres d'une habitation ou d'un établissement d'hébergement (autre que celui de l'entreprise concernée);
 - 30 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide;
 - 15 mètres de la limite de terrain, d'une rue, d'un chemin.

Documents à fournir avec la demande

- | |
|--|
| ☐ Plan d'aménagement préparé par un professionnel; |
| ☐ Plan directeur du projet; |
| ☐ La capacité actuelle et projetée du système de traitement et d'évacuation des eaux usées et de l'installation de prélèvement d'eau; |
| ☐ L'autorisation de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) et des ministères concernés; |
| ☐ Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande en regard des règlements d'urbanisme peut être demandée; |
| ☐ Le paiement de la demande (150.00\$); |
| ☐ Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire. |

Emplacement de l'activité récréotouristique

Adresse :

OU Cadastre :

Identification

Propriétaire		Demandeur (si différent du propriétaire seulement)	
Nom :		Nom :	
Adresse postale :		Adresse postale :	
Ville :		Ville :	
Code postal :		Code postal :	
Téléphone :		Téléphone :	
Téléphone :		Téléphone :	
Courriel :		Courriel :	

Veuillez prendre note que le fait de compléter la présente demande ne vous autorise pas à débiter les travaux. Vous devez attendre l'émission du permis ou certificat avant d'entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Le permis ou le certificat d'autorisation demandé est émis dans un délai qui varie généralement de 3 à 4 semaines suivant la réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis. En période d'achalandage, ce délai peut être supérieur. Si la demande est associée à une demande de dérogation mineure ou de PIIA, ce délai est généralement de 8 à 12 semaines.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos dépliants et aux règlements en vigueur sur le site Web de la Ville, riviere-rouge.ca, onglets : *Citoyen et affaires / Réglementation d'urbanisme*.

Veuillez noter qu'une inspection de votre propriété pourrait être effectuée préalablement à l'émission de ce permis ou certificat (selon la nécessité). Ceci équivaut à un préavis. (Initiales)

Merci de votre collaboration!

➔ Signature du demandeur : Date :

- ☐ Je désire recevoir et signer mon permis par courriel.
- ☐ Je désire être avisé par téléphone et passer au bureau pour signer et récupérer mon permis.